

FASCICULE 5

LITTÉRATURE D'IDÉES

« *Déclaration des Droits de la femme et de le citoyenne* »,

Olympe DE GOUGES, 1791

PARCOURS : « Ecrire et combattre pour l'égalité »



- ❖ **LE CONTEXTE HISTORIQUE ET CULTUREL** : Le siècle des Lumières, siècle de la raison, des philosophes, de la critique, des idées et des valeurs nouvelles.
- ❖ **LE TEXTE DE DEPART** : La « Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen ».
- ❖ **L'AUTEURE** : Olympe de Gouges
- ❖ **INTRODUCTION A LA LECTURE** et à l'analyse de l'œuvre.
- ❖ Sous la plume d'Olympe : antisèche des procédés stylistiques et rhétoriques.
- ❖ **TEXTE COMPLET SURLIGNE**
- ❖ **TEXTE 9** : Préambule
- ❖ **TEXTE 10** : Postambule
- ❖ **ANALYSE LINEAIRE DU TEXTE 9**
- ❖ **ANALYSE LINEAIRE DU TEXTE 10**
- ❖ Olympe n'est pas féministe au sens strict du terme, mais elle en est précurseur : Les 3 vagues du féminisme.

LE XVIII^e SIECLE : SIECLE DES LUMIERES, siècle des valeurs nouvelles.

Le XVIII^e siècle est caractérisé par une **volonté d'éclairer le monde par le savoir**, de combattre l'obscurantisme religieux, et de parvenir à une société plus juste, dans laquelle la dignité humaine est reconnue.

I-De nouvelles idées et de nouvelles valeurs se propagent :

- ➔ LIBERTE (de penser, de s'exprimer, de disposer de son corps, de choisir sa religion...)
- ➔ EGALITE (que tous les hommes soient traités de façon égale, en fonction des mêmes lois.)
- ➔ DROITS (que tous les hommes aient des droits définis et égaux.)
- ➔ JUSTICE (régime politique constitutionnel, démocratique ; qu'il existe une institution indépendante du pouvoir apte à juger les hommes...)
- ➔ TOLERANCE (que l'on accepte la différence, qu'elle soit de nationalité, de couleur, de religion, de culture...)
- ➔ ESPRIT CRITIQUE (penser par soi-même ; analyser rationnellement les choses = par la raison ; être plus objectif...)

POUR	CONTRE
LA CONSTITUTION - LA REPUBLIQUE	L'ABSOLUTISME
UNE SOCIETE EGALITAIRE – LA CITOYENNETE	LES INEGALITES SOCIALES -LES 3 ORDRES
LA JUSTICE - LES DROITS -LA LIBERTE	L'INJUSTICE
LE RESPECT DE LA DIGNITE HUMAINE	LA TORTURE
LA LIBERTE	L'ESCLAVAGE
LA TOLERANCE	L'INTOLERANCE
LA PENSEE RATIONNELLE	L'OBSCURANTISME

II- Qui véhicule ces idées et valeurs ?

- ➔ Les philosophes (Rousseau, Kant...)
- ➔ Les écrivains et hommes de Lettres (Voltaire, Montesquieu, Diderot...)
- ➔ Les scientifiques.

III-Comment se propagent-elles ?

- ➔ Par les livres (essais, textes philosophiques, pièces de théâtre, contes philosophiques...)
- ➔ Par l'encyclopédie
- ➔ Dans les cafés
- ➔ Dans les salons

SYNTHESE : Le siècle des Lumières, désigne le XVIIIe siècle.

C'est le siècle des idées. En effet, la société est inégalitaire et injuste. Il faut installer des nouvelles valeurs. Le peuple parviendra à se faire entendre grâce à la Révolution Française, qui a lieu en 1789.

Les philosophes des Lumières, comme Voltaire, Rousseau ou Montesquieu, diffusent leurs idées dans des livres comme l'Encyclopédie, dirigée par Diderot et d'Alembert. Rédigée sous forme d'articles classés par ordre alphabétique, elle contient toutes les connaissances de l'époque dans tous les domaines. Mais les penseurs des Lumières ne sont pas seulement Français. C'est un mouvement qui se répand dans toute l'Europe.

On y trouve notamment le texte du chevalier Jaucourt, qui critique l'esclavage, et s'oppose ainsi au Décret promulgué par Louis XIV en 1685, intitulé le « Code Noir ». Ce texte expliquait comment on devait traiter les esclaves dans nos colonies en Amérique. Considérés comme des objets que l'on possède, et non comme des humains, ils étaient torturés et subissaient des châtements comme le fouet ou la fleur de lys.

Ainsi, les penseurs des Lumières luttent pour que l'on respecte la dignité humaine, que chacun ait des droits, que tous soient égaux et libres. Ils prônent la TOLERANCE et invitent à PENSER par soi-même !

« Qu'est-ce que les Lumières ? », KANT, 1784 (« Was ist Aufklärung ? »)

Kant caractérise le mouvement des Lumières comme l'émancipation de la personne humaine par la connaissance, comme l'acquisition par l'homme de son autonomie intellectuelle – soit une rupture avec l'autorité des traditions : oser penser par soi-même (« sapere aude ») et se libérer des vérités imposées de l'extérieur, qui maintiennent l'humanité en tutelle.

=Eclairer le monde par le travail de la raison, de la pensée libre.

« Les Lumières sont ce qui fait sortir l'homme de la minorité qu'il doit s'imputer à lui-même. La minorité consiste dans l'incapacité où il est de se servir de son intelligence sans être dirigé par autrui. Il doit s'imputer à lui-même cette minorité, quand elle n'a pas pour cause le manque d'intelligence, mais l'absence de la résolution et du courage nécessaires pour user de son esprit sans être guidé par un autre. **Sapere aude, aie le courage de te servir de ta propre intelligence ! voilà donc la devise des Lumières.** »

LE TEXTE DE DEPART : LA DECLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN

REPERES HISTORIQUES :

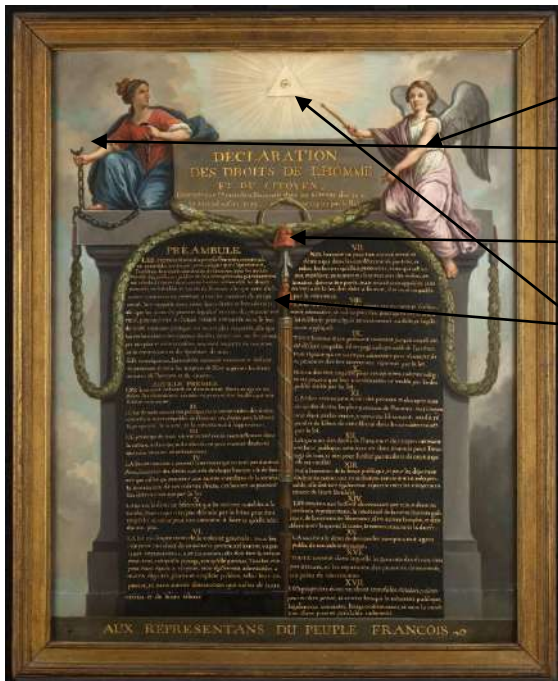
14 Juillet 1789 : Prise de la Bastille

26 Aout 1789 : Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen

1791 : Déclaration des Droits de le Femme et de la Citoyenne »

1948 : Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du citoyen

1958 : Constitution de la Ve République (Chaque République a sa version de la Constitution.)



- **La France est personnifiée par une femme.** Elle tient le Sceptre de la justice qui n'est plus aux mains du Roi mais dirigée par le peuple.
- **Une autre personnification d'une femme** avec des chaînes brisées représente la **liberté**
- **Le bonnet phrygien** porté par les Révolutionnaires est représenté au milieu.
- **Un faisceau des licteurs** évoque l'ancienne république des romains qui paraissait être une république idéale.
- **Un delta rayonnant symbolise les valeurs humaines des Lumières, l'œil de la connaissance** qui éclaire le monde, qui dépasse les différences religieuses. Il est placé au-dessus de tous les autres symboles.

DDHC, Le Barbier, Musée Carnavalet

La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen est un texte de loi rédigé lors de la Révolution Française de 1789.

Elle a été votée par l'Assemblée Nationale Constituante le 26 août 1786.

Elle proclame la liberté et l'égalité pour tous les hommes, quelques soient leur origine et leur religion.

La phrase emblématique de cette déclaration est le début de l'article 1 : **"Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits"**.

Ses 17 articles sont placés en tête de la Constitution française (=la "règle du jeu" de l'Etat Français). Aucune loi ne peut aller contre l'un de ces articles.

La D.D.H.C. rédigée par les députés français a servi de modèle à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme signée après la seconde guerre mondiale par cinquante pays appartenant aux Nations Unies.

Les grands principes présents dans la DDHC sont maintenant reconnus (même s'ils ne sont pas toujours respectés) dans le monde entier.

INTRODUCTION A L'ANALYSE DE L'OEUVRE

« La Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne », Olympe de Gouges, 1791

D'après la vidéo d'Amélie Vioux

Fiche d'identité

Titre : *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*


Auteur : Olympe de Gouges


Date : 1791


Mouvement littéraire : Dans la continuité des Lumières


Parcours proposé : Écrire et combattre pour l'égalité



Pièces de théâtre 

La condition de la femme 

L'abolition de l'esclavage 



Olympe de Gouges

→ **Réécriture parodique de la *Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen* de 1789.**

Ce texte est passé **inaperçu** en 1791.

Olympe de Gouges est **tombée dans l'oubli.**



Les mouvements féministes du XXème siècle ont redonné de la **visibilité** à Olympe de Gouges.

Olympe de Gouges est une des figures précurseurs du féminisme.

Le préambule

Olympe de Gouges demande que les femmes soient constituées en **Assemblée nationale**.



La déclaration

17 articles

Même structure que la *Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen (DDHC)*

Un **texte-miroir**

Un **pastiche**



Le postambule

Malgré la Révolution, les femmes sont toujours **méprisées** et **dédaignées**.

Elle propose de **sécuriser leur situation juridique**.

Le partage des fortunes entre les hommes et les femmes, et de l'administration publique.



Olympe de Gouges s'insurge également **contre l'institution du mariage**.

Le mariage = « le tombeau de la confiance et de l'amour » METAPHORE

L'égalité

L'**égalité** entre la femme et l'homme est **inscrite dans la nature**.



→ **Caractère inaliénable**



Olympe de Gouges

Cherche, fouille et distingue, si tu le peux, les sexes dans l'administration de la nature. Partout tu les trouveras confondus, partout ils coopèrent avec un ensemble harmonieux à ce chef-d'œuvre immortel.

"Les lois de la nature et de la raison"

DDHC ✖

Les propriétés → « vrai patrimoine de la nature », article 17.

La justice

Conception distributive de la justice :

Répartir les biens, dignités, emplois et récompenses **en fonction de la valeur et du mérite de chacun**

*Toutes les citoyennes et tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, doivent être également admissibles à toutes les dignités, places et emplois publics, **selon leurs capacités, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents.*** (Article 6).



Olympe de Gouges

La loi doit s'appliquer avec la **même rigueur** aux femmes et aux hommes.



La femme a le droit de monter sur l'échafaud.



Les libertés politiques et économiques pour les femmes

Le droit de « **monter à la tribune** ».

Article 10 → La **liberté d'expression** pour les femmes.



Article 13 → Intégration des femmes à **l'administration** et aux charges publiques.

Article 14 → Participation aux **décisions** quant à la répartition de l'**impôt**.

Article 16 → Participation des femmes à la **rédaction de la Constitution**.

La Révolution



La DDHC fixe les **nouveaux droits hérités du combat des lumières** : égalité, liberté, propriété, souveraineté de la nation...

Pour Olympe de Gouges, **ce texte juridique n'incarne pas l'égalité des droits** qu'il est censé prôner.

La Révolution est incomplète selon O. de Gouges ; il faut la mener jusqu'au bout en incluant les femmes. → Faire une révolution dans la Révolution.

LE PARCOURS : ECRIRE ET COMBATTRE POUR L'EGALITE

Que signifie le parcours "Écrire et combattre pour l'égalité" ?

Un pastiche de la DDHC de 1789

Olympe de Gouges remplace le terme « Homme » de la DDHC par « femme ».

« Être humain »
Valeur universelle

→ **Détournement ironique de la DDHC**

Olympe de Gouges restreint le mot « homme » à son **sens masculin**.

Ironie grinçante

L'article 4 : « L'exercice des droits naturels de la femme n'a de bornes que la tyrannie perpétuelle que l'homme lui oppose »

→ Olympe de Gouges **détourne la définition de la liberté** pour dénoncer la condition des femmes et la violence des hommes.

Article 9 de la DDHC

« Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable (...) ».

Article 9 de la DDFC

« Toute femme étant déclarée coupable, toute rigueur est exercée par la loi. »

→ **Détournement ironique**

Un ton polémique

Dans le **postambule**, Olympe de Gouges s'exprime de manière plus **énergique** et **vigoureuse**.



Femme réveille-toi (...) reconnais tes droits.

Apostrophe + tutoiement → **Style emphatique des révolutionnaires**
Pamphlet

Elle tente d'insuffler aux femmes colère et énergie



Ô femmes, femmes, quand cesserez-vous d'être aveugles ?

Les figures de l'antithèse et du chiasme



« Tout a été soumis à l'ambition de ce sexe autrefois **méprisable** et **respecté** et depuis la Révolution, **respectable** et **méprisé**. »

Un style romanesque



D'autres exemples encore plus touchants s'offrent à la raison. Une jeune personne sans expérience, séduite par un homme qu'elle aime, abandonnera ses parents pour le suivre, l'ingrat la laissera après quelques années... (p. 31-32)

Article 11 :

Toute citoyenne peut donc dire librement, je suis la mère d'un enfant qui vous appartient (...)

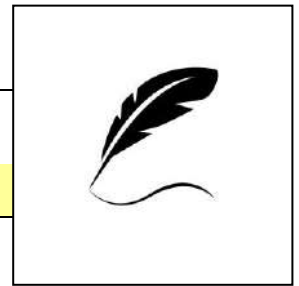


Appel aux émotions

Argumentation plus **concrète** grâce à des exemples et des images visuelles.

SOUS LA PLUME D'OLYMPE DE GOUGES...

Antiséche des procédés stylistiques et rhétoriques à rechercher.



- **Métaphores, allégories, hyperboles, antithèses, apostrophes, énumérations...**
- **Des tournures injonctives** (=emploi de l'impératif pour donner un ordre.)
- **Des questions rhétoriques** (=qui n'appellent pas de réponse car elle est évidente.)
- **Des tonalités diverses** :
 - satirique (se moque)
 - didactique (=nous enseigne)
 - oratoire (=solennel)
 - pathétique (=exprime la souffrance)
 - polémique(=du débat)
- Les éléments du **discours argumentatif** :
 - Des démonstrations logiques : Affirmation + Argument (=Explication).
 - Des syllogismes (Si A=B et si B=C, alors A=C.)
 - Des connecteurs logiques (si, en effet, alors, c'est pourquoi, pourtant...)
 - Présent de vérité générale.
- **Une écriture « inclusive »** avant l'heure :
 - Ajoute « femmes », à « hommes », ou substitue « femmes » à « hommes ».
 - Introduction de mots féminins : « représentantes », « citoyennes »
- ✓ **Une réécriture** = réécrire un texte déjà existant, la DDHC, dans un pastiche.
- ✓ **Un discours** = destiné à être prononcé devant les députés, et lu dans les rues.
- ✓ **Un plaidoyer** = texte qui défend, revendique, les droits civiques, politiques, des femmes (pouvoir faire de la politique, pouvoir travailler, avoir le même statut que l'homme au sein de la famille...)
- ✓ **Un réquisitoire** = texte qui attaque l'hypocrisie de la DDHC, dont la portée n'est pas universelle, car la société est un système à 2 vitesses dont les femmes, notamment, sont exclues. Contre le patriarcat Contre les injustices
- ✓ **Un pamphlet** = texte polémique, court et violent, qui attaque qqch ou qqun.
- ✓ **Un texte juridique** = texte qui énonce des règles, des normes, des principes, sous formes de Lois, mises en forme dans des articles.
- ✓ **Une harangue** = discours solennel des révolutionnaires qui tente de mobiliser les foules pour les inciter à agir.

DECLARATION DES DROITS DE LA FEMME ET DE LA CITOYENNE, Olympe de Gouges, 1791

PLAN DU TEXTE

ÉPIRE DEDICATOIRE = (non étudié)

PREAMBULE

ARTICLES

POSTAMBULE

CODE D'ANNOTATIONS DU TEXTE

...LES FEMMES

...LA NATURE

...LA RAISON / LE RAISONNEMENT / LA VERITE/LA LOGIQUE

LES DROITS / LA LIBERTE...

...LA JUSTICE/ L'EGALITE....

...LE DIVIN ET LA SAGESSE.....

.RELATION H/F

...ETENDUE

...POLITIQUE..

...ADRESSE DIRECTE AUX FEMMES /EXHORTATION ET QUESTIONNEMENT

...DOUBLE TEMPORALITE DU TEXTE

PREAMBULE

Les mères, les filles, les sœurs, représentantes de la nation, demandent d'être constituées en Assemblée nationale.

Considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de la femme, sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer dans une déclaration solennelle, les droits naturels inaliénables et sacrés de la femme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs, afin que les actes du pouvoir des femmes, et ceux du pouvoir des hommes, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés, afin que les réclamations des citoyennes, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution, des bonnes mœurs, et au bonheur de tous.

En conséquence, le sexe supérieur, en beauté comme en courage, dans les souffrances maternelles, reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les Droits suivants de la Femme et de la Citoyenne.

ARTICLES

Article premier. La Femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Article 2. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de la Femme et de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et surtout la résistance à l'oppression.

Article 3. Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation, qui n'est que la réunion de la Femme et de l'Homme : nul corps, nul individu, ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Article 4. La liberté et la justice consistent à rendre tout ce qui appartient à autrui ; ainsi l'exercice des droits naturels de la femme n'a de bornes que la tyrannie perpétuelle que l'homme lui oppose ; ces bornes doivent être réformées par les lois de la nature et de la raison.

Article 5. Les lois de la nature et de la raison défendent toutes actions nuisibles à la société ; tout ce qui n'est pas défendu par ces lois, sages et divines, ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elles n'ordonnent pas.

Article 6. La loi doit être l'expression de la volonté générale ; toutes les Citoyennes et Citoyens doivent concourir personnellement ou par leurs représentants, à sa formation ; elle doit être la même pour tous : toutes les Citoyennes et tous les Citoyens, étant égaux à ses yeux, doivent être également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leurs capacités, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents.

Article 7. Nulle femme n'est exceptée ; elle est accusée, arrêtée, et détenue dans les cas déterminés par la loi : les femmes obéissent comme les hommes à cette loi rigoureuse.

Article 8. La Loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une Loi établie et promulguée antérieurement au délit et légalement appliquée aux femmes.

Article 9. Toute femme étant déclarée coupable ; toute rigueur est exercée par la Loi.

Article 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions mêmes fondamentales, la femme a le droit de monter sur l'échafaud ; elle doit avoir également celui de monter à la Tribune ; pourvu que ses manifestations ne troublent pas l'ordre public établi par la loi.

Article 11. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de la femme, puisque cette liberté assure la légitimité des pères envers les enfants. Toute Citoyenne peut donc dire librement, *je suis mère d'un enfant qui vous appartient*, sans qu'un préjugé barbare la force à dissimuler la vérité ; sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.

Article 12. La garantie des droits de la femme et de la Citoyenne nécessite une utilité majeure ; cette garantie doit être instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de celles à qui elle est confiée.

Article 13. Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, les contributions de la femme et de l'homme sont égales ; elle a part à toutes les corvées, à toutes les tâches pénibles ; elle doit donc avoir de même part à la distribution des places, des emplois, des charges, des dignités et de l'industrie.

Article 14. Les Citoyennes et Citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs

représentants, la nécessité de la contribution publique. Les Citoyennes ne peuvent y adhérer que par l'admission d'un partage égal, non seulement dans la fortune, mais encore dans l'administration publique, et de déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée de l'impôt.

Article 15. La masse des femmes, coalisée pour la contribution à celle des hommes, a le droit de demander compte, à tout agent public, de son administration.

Article 16. Toute société, dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution; la constitution est nulle, si la majorité des individus qui composent la Nation, n'a pas coopéré à sa rédaction.

Article 17. Les propriétés sont à tous les sexes réunis ou séparés : elles ont pour chacun un droit lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

POSTAMBULE

Femme, réveille-toi ; le tocsin de la raison se fait entendre dans tout l'univers ; reconnais tes droits. Le puissant empire de la nature n'est plus environné de préjugés, de fanatisme, de superstition et de mensonges. Le flambeau de la vérité a dissipé tous les nuages de la sottise et de l'usurpation. L'homme esclave a multiplié ses forces, a eu besoin de recourir aux tiennes pour briser ses fers. Devenu libre, il est devenu injuste envers sa compagne. O femmes ! Femmes, quand cesserez-vous d'être aveugles ? Quels sont les avantages que vous avez recueillis dans la révolution ? Un mépris plus marqué, un dédain plus signalé. Dans les siècles de corruption vous n'avez régné que sur la faiblesse des hommes. Votre empire est détruit ; que vous reste-t-il donc ? La conviction des injustices de l'homme ; la réclamation de votre patrimoine, fondée sur les sages décrets de la nature. Qu'auriez-vous à redouter pour une si belle entreprise ? Le bon mot du législateur des noces de Cana ? Craignez-vous que nos Législateurs français, correcteurs de cette morale longtemps accrochée aux branches de la politique, mais qui n'est plus de saison, ne vous répètent : « Femmes, qu'y a-t-il de commun entre vous et nous ? — Tout », auriez-vous à répondre. S'ils s'obstinaient, dans leur faiblesse, à mettre cette inconséquence en contradiction avec leurs principes, opposez courageusement la force de la raison aux vaines prétentions de supériorité ; réunissez-vous sous les étendards de la philosophie ; déployez toute l'énergie de votre caractère, et vous verrez bientôt ces orgueilleux, non serviles adorateurs rampant à vos pieds, mais fiers de partager avec vous les trésors de l'Être suprême. Quelles que soient les barrières que l'on vous oppose, il est en votre pouvoir de les affranchir ; vous n'avez qu'à le vouloir.

Passons maintenant à l'effroyable tableau de ce que vous avez été dans la société ; et puisqu'il est question, en ce moment, d'une éducation nationale, voyons si nos sages Législateurs penseront sainement sur l'éducation des femmes. Les femmes ont fait plus de mal que de bien. La contrainte et la dissimulation ont été leur partage. Ce que la force leur avait ravi, la ruse leur a rendu ; elles ont eu recours à toutes les ressources de leurs charmes, et le plus irréprochable ne leur résistait pas. Le poison, le fer, tout leur était soumis ; elles commandaient au crime comme à la vertu. Le gouvernement français, surtout, a dépendu,

pendant des siècles, de l'administration nocturne des femmes ; le cabinet n'avait point de secret pour leur indiscretion : ambassade, commandement, ministère, présidence, pontificat, cardinalat, enfin tout ce qui caractérise la sottise des hommes, profane et sacré, tout a été soumis à la cupidité et à l'ambition de ce sexe autrefois méprisable et respecté, et depuis la révolution, respectable et méprisé.

Dans cette sorte d'antithèse, que de remarques n'ai-je point à offrir ! Je n'ai qu'un moment pour les faire, mais ce moment fixera l'attention de la postérité la plus reculée. Sous l'ancien régime, tout était vicieux, tout était coupable ; mais ne pourrait-on pas apercevoir l'amélioration des choses dans la substance même des vices ? Une femme n'avait besoin que d'être belle ou aimable ; quand elle possédait ces deux avantages, elle voyait cent fortunes à ses pieds. Si elle n'en profitait pas, elle avait un caractère bizarre, ou une philosophie peu commune qui la portait aux mépris des richesses ; alors elle n'était plus considérée que comme une mauvaise tête. La plus indécente se faisait respecter avec de l'or, le commerce des femmes était une espèce d'industrie reçue dans la première classe, qui, désormais, n'aura plus de crédit. S'il en avait encore, la révolution serait perdue, et sous de nouveaux rapports, nous serions toujours corrompus. Cependant la raison peut-elle se dissimuler que tout autre chemin à la fortune soit fermé à la femme que l'homme achète comme l'esclave sur les côtes d'Afrique ? La différence est grande, on le sait. L'esclave commande au maître ; mais si le maître lui donne la liberté sans récompense, et à un âge où l'esclave a perdu tous ses charmes, que devient cette infortunée ? Le jouet du mépris ; les portes mêmes de la bienfaisance lui sont fermées ; « Elle est pauvre et vieille, dit-on, pourquoi n'a-t-elle pas su faire fortune ? » D'autres exemples encore plus touchants s'offrent à la raison. Une jeune personne sans expérience, séduite par un homme qu'elle aime, abandonnera ses parents pour le suivre ; l'ingrat la laissera après quelques années, et plus elle aura vieilli avec lui, plus son inconstance sera inhumaine ; si elle a des enfants, il l'abandonnera de même. S'il est riche, il se croira dispensé de partager sa fortune avec ses nobles victimes. Si quelque engagement le lie à ses devoirs, il en violera la puissance en espérant tout des lois. S'il est marié, tout autre engagement perd ses droits.

Quelles lois reste-t-il donc à faire pour extirper le vice jusque dans la racine ? Celle du partage des fortunes entre les hommes et les femmes, et de l'administration publique. On conçoit aisément que celle qui est née d'une famille riche gagne beaucoup avec l'égalité des partages. Mais celle qui est née d'une famille pauvre, avec du mérite et des vertus, quel est son lot ? La pauvreté et l'opprobre. Si elle n'excelle pas précisément en musique ou en peinture, elle ne peut être admise à aucune fonction publique, quand elle en aurait toute la capacité. Je ne veux donner qu'un aperçu des choses, je les approfondirai dans la nouvelle édition de tous mes ouvrages politiques, que je me propose de donner au public dans quelques jours, avec des notes.

Je reprends mon texte quant aux mœurs. Le mariage est le tombeau de la confiance et de l'amour. La femme mariée peut impunément donner des bâtards à son mari, et la fortune qui ne leur appartient pas. Celle qui ne l'est pas n'a qu'un faible droit : les lois anciennes et inhumaines lui refusaient ce droit sur le nom et sur le bien de leur père pour ses enfants, et l'on n'a pas fait de nouvelles lois sur cette matière. Si tenter de donner à mon sexe une consistance honorable et juste est considéré dans ce moment comme un paradoxe de ma part, et comme tenter l'impossible, je laisse aux hommes à venir la gloire de traiter cette matière ; mais, en attendant, on peut la préparer par l'éducation nationale, par la restauration des mœurs et par les conventions conjugales.

TEXTE 9 : Olympe de Gouges, *Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne*, 1791
« Préambule », Éditions Flammarion, 2021.

Préambule

Les mères, les filles, les sœurs, représentantes de la nation, demandent d'être constituées en Assemblée nationale. Considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de la femme, sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer dans une déclaration solennelle, les droits naturels inaliénables et sacrés de la femme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs, afin que les actes du pouvoir des femmes, et ceux du pouvoir des hommes, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés, afin que les réclamations des citoyennes, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution, des bonnes mœurs, et au bonheur de tous.

En conséquence, le sexe supérieur, en beauté comme en courage, dans les souffrances maternelles, reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les Droits suivants de la Femme et de la Citoyenne.

Postambule

Femme, réveille-toi ; le tocsin de la raison se fait entendre dans tout l'univers ; reconnais tes droits. Le puissant empire de la nature n'est plus environné de préjugés, de fanatisme, de superstition et de mensonges. Le flambeau de la vérité a dissipé tous les nuages de la sottise et de l'usurpation. L'homme esclave a multiplié ses forces, a eu besoin de recourir aux tiennes pour briser ses fers. Devenu libre, il est devenu injuste envers sa compagne. Ô femmes ! Femmes, quand cesserez-vous d'être aveugles ? Quels sont les avantages que vous recueillis dans la révolution ? Un mépris plus marqué, un dédain plus signalé. Dans les siècles de corruption vous n'avez régné que sur la faiblesse des hommes. Votre empire est détruit ; que vous reste-t-il donc ? La conviction des injustices de l'homme. La réclamation de votre patrimoine, fondée sur les sages décrets de la nature ; qu'auriez-vous à redouter pour une si belle entreprise ? Le bon mot du Législateur des noces de Cana ? Craignez-vous que nos Législateurs français, correcteurs de cette morale, longtemps accrochée aux branches de la politique, mais qui n'est plus de saison, ne vous répètent : femmes, qu'y a-t-il de commun entre vous et nous ? Tout, auriez-vous à répondre. S'ils s'obstinent, dans leur faiblesse, à mettre cette inconséquence en contradiction avec leurs principes ; opposez courageusement la force de la raison aux vaines prétentions de supériorité ; réunissez-vous sous les étendards de la philosophie ; déployez toute l'énergie de votre caractère, et vous verrez bientôt ces orgueilleux, non serviles adoreurs rampants à vos pieds, mais fiers de partager avec vous les trésors de l'Être Suprême. Quelles que soient les barrières que l'on vous oppose, il est en votre pouvoir de les affranchir ; vous n'avez qu'à le vouloir. Passons maintenant à l'effroyable tableau de ce que vous avez été dans la société ; et puisqu'il est question, en ce moment, d'une éducation nationale, voyons si nos sages Législateurs penseront sainement sur l'éducation des femmes.

TEXTE 9 – ANALYSE LINEAIRE : OLYMPE DE GOUGES, 1791

« Préambule », « Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne »

INTRODUCTION

Olympe de Gouges, femme de Lettres, dramaturge, politiquement engagée, est une femme des Lumières. Elle est autodidacte, discute dans les salons, est pour les valeurs et idées nouvelles du XVIII^e siècle, et contre les inégalités. Mariée à 17 ans, veuve à 18, refusant de se remarier pour rester libre, elle prend position contre l'esclavage et pour la reconnaissance de l'égalité politique, juridique et sociale entre hommes et femmes. Sa « Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne », longtemps restée ignorée, est une réécriture pamphlétaire de la « Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen » de 1789, qu'elle accuse d'oublier les femmes, auxquelles elles ne donnent finalement pas les droits auxquels elles auraient dû accéder de façon légitime et de par leur action dans la Révolution Française. Ce préambule, comme l'ensemble du texte, reprend dans les grandes lignes la DDHC, mais fait aussi des ajouts qui donnent à la DDFC une tonalité parodique. La lecture de ce texte peut ainsi soulever la question suivante : Comment O de Gouges parvient-elle par cette réécriture, et particulièrement dans ce préambule, à amplifier la portée de son message et à en faire un symbole du féminisme ?

LECTURE

On pourra distinguer dans ce texte 3 mouvements + une phrase introductive :

Phrase introductive : La destination du texte

1^{er} mouvement : L'appel à la Constitution d'une Assemblée Nationale de femmes et ses raisons

2^e mouvement : Le but d'une Assemblée Nationale de femmes.

3^e mouvement : Introduction à la déclaration qui va suivre sur les droits de la femme.

Présentation

Un préambule :

- Texte servant d'avant-propos, d'introduction et précédant un plus long développement.
- Partie préliminaire d'une constitution consistant en une proclamation solennelle des principes fondamentaux de l'organisation sociale ainsi que des droits et libertés des citoyens.

Le texte de la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* s'inspire très largement du préambule de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*. Il reprend les mêmes tournures de phrases, le même vocabulaire : « ont résolu d'exposer dans une Déclaration solennelle ».

Il n'y a pas beaucoup d'éléments qui changent entre les deux textes. Toutefois Olympe de Gouges remplace « homme » par « femme », elle joue ainsi sur l'ambiguïté du mot homme (être humain et être masculin).

Le ton du préambule n'est pas le même que dans l'avant-propos. Ici Olympe de Gouges emploie un ton solennel. L'avant-propos était marqué par la colère et la violence.

Étude du premier paragraphe

Le ton solennel du préambule est obtenu par les phrases déclaratives qui jouent sur des procédés d'emphase grâce aux accumulations de noms et d'adjectifs : « les mères, les filles, les sœurs », « les droits inaliénables et sacrés de la femme. ». Olympe de Gouges se veut plus grave lorsqu'elle énonce les droits de la femme et de la citoyenne.

La figure de style à repérer est l'énumération (ou accumulation).

Ici les « mères, les filles et les sœurs » sont désignées comme représentantes de la Nation, les hommes sont donc dès la première phrase écartés de la revendication.

En désignant les femmes par « les mères, les filles, les sœurs » elle met en valeur les liens naturels, du sang (à l'exclusion du mariage qui peut être un lien social imposé et contestable), qui les unissent aux concepteurs du texte de la Déclaration et en font leurs égales par nature.

Olympe de Gouges défend **le droit des femmes à une représentation politique égale à celle des hommes** : « les mères, les filles, les sœurs [...] demandent d'être constituées en Assemblée Nationale ». Elle souhaite obtenir le même droit à l'égalité qui constitue le premier article de la Déclaration.

Le recours au groupe ternaire (mères/filles/sœurs) permet de légitimer sa revendication en rappelant les liens qui unissent les hommes et les femmes.

Etude du deuxième paragraphe

La figure de style est la gradation, « l'ignorance, l'oubli, le mépris » des droits de la femme. Olympe de Gouges montre ainsi aux hommes que, sous la portée apparemment universelle de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, se cache un oubli total voire un mépris des femmes et souligne l'injustice de la condition féminine.

La femme n'est reconnue que par rapport au statut qu'elle possède dans la sphère familiale. Elle est considérée comme une fille, une mère, une épouse mais jamais comme une femme à part entière. En effet, dans les mentalités de l'époque, les femmes ont avant tout le destin d'être mère.

L'oubli et le mépris, selon elle, constituent les « seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements ». Indirectement, Olympe de Gouges accuse les hommes d'être responsables des

problèmes rencontrés par la France et son gouvernement. Pour elle, les difficultés qui ont mené à la Révolution proviennent de l'exclusion des femmes de la politique.

« Considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de la femme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de la femme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs, afin que les actes du pouvoir des femmes, et ceux du pouvoir des hommes pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés, afin que les réclamations des citoyennes, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution, des bonnes mœurs, et au bonheur de tous. »

Olympe de Gouges indique qu'elle présentera dans sa déclaration les droits inaliénables et sacrés de la femme. L'utilisation des adjectifs « naturels » « inaliénables » et « sacrés » indique que nul ne

peut contester ces droits. Dans sa déclaration, elle les détaille et les liste : droit à la liberté, droit à la propriété, droit à l'emploi, etc.

« Constamment » est un adverbe de manière et « tous » est un adjectif indéfini qui désigne l'ensemble des individus dans un contexte sans aucune exception.

D'abord cette déclaration doit selon elle être constamment présente à tous les membres du corps social. L'adverbe « constamment » et l'adjectif indéfini « tous » indiquent qu'aucun membre de la société ne doit être exclu. Ensuite elle souhaite que les actes du pouvoir des femmes mais aussi ceux du pouvoir des hommes soient plus respectés.

Olympe de Gouges n'exclut donc pas les hommes dans sa déclaration, elle souhaite d'ailleurs que celle-ci possède une portée universelle.

L'autrice rappelle par l'emploi de l'expression « maintien des **bonnes mœurs** » que les femmes sont garantes du maintien des bonnes mœurs dans la société, dans les domaines de la morale et de l'intégrité physique.

Étude du troisième paragraphe

La périphrase utilisée par l'autrice pour désigner la femme est : « le sexe supérieur ».

L'homme considère la femme comme étant le « sexe faible », c'est pourquoi Olympe de Gouges la présente comme le « sexe supérieur » en raison de sa beauté mais surtout par le courage dont elle fait preuve face aux « souffrances maternelles ».

Ici l'autrice parle de l'accouchement, ou du deuil d'un enfant, situation qu'elle a personnellement vécue puisqu'elle a perdu sa fille en bas âge, elle sous-entend également la bravoure des femmes durant la Révolution française.

Par la périphrase « **le sexe supérieur** en beauté comme en courage, dans les souffrances maternelles », Olympe de Gouges revendique donc la supériorité de la femme et lui confère l'image d'une figure maternelle dont la beauté est supérieure à celle de l'homme. Elle semble mener une vie exemplaire faite de souffrances et de sacrifices, une vie de Sainte.

Elle proclame d'ailleurs les droits de la femme et de la citoyenne en s'attribuant la protection de l'Être suprême, c'est-à-dire de Dieu lui-même.

D'abord elle s'appuie sur un argument politique et historique : « l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de la femme sont les seules causes des malheurs publics. ». Ainsi l'homme ne peut espérer

atteindre le bonheur politique s'il ne laisse pas à la femme toute la place qu'elle mérite, en effet elles sont à la fois « mères », « filles » et « sœurs ».

Ensuite elle affirme la supériorité du sexe féminin, supériorité liée aux « souffrances maternelles » et rappelle la dignité de son sexe, sur tous les plans : « un sexe qui a reçu toutes les facultés intellectuelles » (voir avant-propos), « le sexe supérieur en beauté comme en courage ».

Conclusion

Un plaidoyer engagé

Ce préambule constitue bien un plaidoyer engagé en faveur du droit des femmes à une représentation politique.

Dans ce préambule, l'autrice défend l'idée que l'inégalité entre hommes et femmes cause le malheur de la Nation. Comme les femmes sont des représentantes de cette Nation, pourquoi ne pourraient-elles pas faire partie de l'Assemblée Nationale ?

Olympe de Gouges dénonce ici l'exclusion de la femme de la sphère politique.

Un texte argumentatif convaincant

Olympe de Gouges rédige un texte argumentatif convaincant. Nous pouvons d'ailleurs y retrouver les quatre moments d'un discours rhétorique classique : d'abord l'exorde, c'est à dire la capture de l'attention, ensuite l'exposition des faits puis l'argumentation (définition du point à débattre, exposé des arguments) et enfin la péroraison (c'est-à-dire la conclusion et le couronnement, appel ultime à la sensibilité)

OUVERTURE ...

LES ELEMENTS QUI SUIVENT CONSTITUENT UNE ANALYSE DE LA TOTALITE DU POSTAMBULE.

Il contient en effet des formules choc à retenir !

Mais vous devrez produire par vous-même la fiche qui concerne seulement l'extrait à étudier pour le bac (texte 10)

LES CITATIONS LES PLUS MARQUANTES DU POSTAMBULE DE LA DDFC D'OLYMPIE DE GOUGES.		
RELEVE	ANALYSE	INTERPRETATION
« Femme, réveille-toi »	APOSTROPHE	
« Le tocsin de la raison »	METAPHORE	
« Le flambeau de la vérité a dissipé tous les nuages de la sottise et de l'usurpation. »	ALLEGORIES	
« Ô femmes ! Femmes, quand cesserez-vous d'être aveugle ? Quels sont les avantages que vous avez recueillis de la Révolution ? Un mépris plus marqué et un dédain plus signalé. »	APOSTROPHE / QUESTION RHETORIQUE	
« Votre empire est détruit, que vous reste-t-il donc ?	QUESTION RHETORIQUE	
« Opposez courageusement la force de la raison aux vaines prétentions de supériorité »	EXHORTATION	
« Quelles que soient les barrières que l'on vous oppose, il est en votre pouvoir de les affranchir »	EXHORTATION	
« Le jouet du mépris. » (pour la femme)	METAPHORE	
« Le mariage est le tombeau de la confiance et de l'amour »	METAPHORE	

LES CITATIONS LES PLUS MARQUANTES DU POSTAMBULE DE LA DDFC D'OLYMPHE DE GOUGES.

RELEVE	ANALYSE	INTERPRETATION
« <i>Femme, réveille-toi</i> »	APOSTROPHE	Saisir la lectrice. S'adresser à elle directement pour la mobiliser, créer un choc, une prise de conscience. Tutoiement + impératif = rhétorique révolutionnaire, qui légitime la démarche comme étant la suite logique de la Révolution. Familiarité, proximité. Image du sommeil pour évoquer l'état d'inconscience ou d'ignorance de la femme dont il faut sortir.
« <i>Le tocsin de la raison</i> »	METAPHORE	Comparaison implicite d'une cloche qui sonne en cas de guerre, à l'alarme de la raison, pour signifier que la raison doit s'alarmer de la situation et faire son œuvre.
« <i>Le flambeau de la vérité a dissipé tous les nuages de la sottise et de l'usurpation.</i> »	ALLEGORIES	Le flambeau reprend l'image des Lumières, de la raison qui éclairer le monde. Les nuages reprennent l'image du voile de la vérité, d'un obstacle qu'il faut faire disparaître. Ces allégories permettent de mieux saisir ces idées abstraites que sont la vérité et l'ignorance.
« <i>Ô femmes ! Femmes, quand cesserez-vous d'être aveugle ? Quels sont les avantages que vous avez recueillis de la Révolution ? Un mépris plus marqué et un dédain plus signalé.</i> »	APOSTROPHE / QUESTION / RHETORIQUE	L'image du jouet renvoie à celle d'un objet, et non d'un humain. C'est une réification (= contraire d'une personnification). Elle sous-entend que la femme subit le bon-vouloir de l'homme et n'a de raison d'être que de le divertir, et qu'elle est rendue inerte, passive, que ses sentiments et sa volonté ne compte pas. L'image est péjorative et critique, et évoque un aspect purement utilitaire, aux antipodes de la dignité humaine. Le terme « mépris » désigne un sentiment péjoratif, dégradant, et résume en un mot ce que l'auteure pense du regard des hommes sur la femme. « Indigne d'attention, d'estime ». Sentiment qui va de l'indifférence au dédain.
« <i>Votre empire est détruit, que vous restez-t-il donc ?</i> »	QUESTION RHETORIQUE	Question qui amène une réponse évidente, qui ne demande pas de réponse en fait : signifie que les femmes n'ont plus rien ni rien à perdre... Emploi du pronom possessif « votre », implique davantage le destinataire.
« <i>Opposez courageusement la force de la raison aux vaines prétentions de supériorité</i> »	ADRESSE / EXHORTATION	Emploi de l'impératif à la 2 ^e pers. Du pluriel. Pour que les femmes se sentent interpellées, concernées, mises en avant ; exhorte à un comportement, conseille avec fermeté un comportement. « la force de la raison », = le savoir est ne arme. « Vaines prétentions de supériorité » = la supériorité masculine est une illusion. L'expression sape le pouvoir et l'autorité masculine comme étant des postures vides et illégitimes.
« <i>Quelles que soient les barrières que l'on vous oppose, il est en votre pouvoir de les affranchir.</i> »	ADRESSE / EXHORTATION	Faire en sorte que les femmes agissent, qu'elles se sentent concernées, sentent qu'elles peuvent avoir du pouvoir, qu'elles reprennent courage, qu'elles passent à l'action. Emploi du pronom personnel « vous » et possessif « votre », implique davantage le destinataire, elle se sent concernée, interpellée.
« <i>Le jouet du mépris.</i> » (<i>pour la femme</i>)	METAPHORE	L'image du jouet renvoie à celle d'un objet, et non d'un humain. C'est une réification (= contraire d'une personnification). Elle sous-entend que la femme subit le bon-vouloir de l'homme et n'a de raison d'être que de le divertir, et qu'elle est rendue inerte, passive, que ses sentiments et sa volonté ne compte pas. L'image est péjorative et critique, et évoque un aspect purement utilitaire, aux antipodes de la dignité humaine. Le terme « mépris » (répété pour la 2 ^e fois → effet d'insistance) désigne un sentiment péjoratif, dégradant, et résume en un mot ce que l'auteure pense du regard des hommes sur la femme. « Indigne d'attention, d'estime ». Sentiment qui va de l'indifférence au dédain.
« <i>Le mariage est le tombeau de la confiance et de l'amour</i> »	METAPHORE	Connotation négative, péjorative, du mariage considéré, paradoxalement, comme l'institution qui fait mourir l'amour, la confiance. Le mariage, tel qu'il existe, corrompt lui-même ses propres fondements, et devient un non-sens.

TEXTE 10 – ANALYSE LINEAIRE : OLYMPE DE GOUGES, 1791

« Préambule », « Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne »

INTRODUCTION

Olympe de Gouges, femme de Lettres, dramaturge, politiquement engagée, est une femme des Lumières. Elle est autodidacte, discute dans les salons, est pour les valeurs et idées nouvelles du XVIII^e siècle, et contre les inégalités. Mariée à 17 ans, veuve à 18, refusant de se remarier pour rester libre, elle prend position contre l'esclavage et pour la reconnaissance de l'égalité politique, juridique et sociale entre hommes et femmes. Sa « Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne », longtemps restée ignorée, est une réécriture pamphlétaire de la « Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen » de 1789, qu'elle accuse d'oublier les femmes, auxquelles elles ne donnent finalement pas les droits auxquels elles auraient dû accéder de façon légitime et de par leur action dans la Révolution Française. Ce postambule, s'il reprend dans le fond les grandes lignes la DDHC, adopte un ton qui tranche avec les articles. La lecture de ce texte peut ainsi soulever la question suivante : Comment O de Gouges parvient-elle par cette réécriture à amplifier la portée de son texte et à en faire un symbole du féminisme ?

LECTURE

1^{er} mouvement :

2^e mouvement :

3^e mouvement :

Un postambule :

Notule (courte annotation) qui termine un texte

Ou Code de programmation qui termine un programme ou un sous-programme

Analyse du premier mouvement

Le mode employé au début de l'extrait, l'impératif, exprime ici un ordre teinté d'espoir.

Nous remarquons qu'Olympe de Gouges s'adresse et interpelle directement la « Femme », ce qui permet de l'impliquer directement dans sa cause. L'utilisation de l'impératif « réveille-toi, reconnais tes droits » implique également la femme et indique que Olympe de Gouges attend une réaction de la part des femmes. Elle a un rôle de fédératrice.

Le « tocsin de la raison » fait référence à l'éveil de la raison. Ici c'est une métaphore qui souligne l'image du sommeil dans lequel les femmes sont plongées. L'appel à la raison est aussi une des valeurs prônées par les Lumières. Ici l'hyperbole « tout l'univers » indique que le changement des mentalités engendré par les Lumières s'opère dans le monde entier. Les femmes doivent aussi en bénéficier.

« Le puissant empire de la nature n'est plus environné de préjugés, de fanatisme, de superstition et de mensonges. »

Dans cette phrase, la figure de style employée est l'accumulation.

La phrase négative énumère des termes péjoratifs, elle souligne en fait les avancées réalisées grâce à la propagation des idées des Lumières au XVIII^e siècle.

« Le flambeau de la vérité a dissipé tous les nuages de la sottise et de l'usurpation. »

La figure de style employée dans cette phrase est la métaphore. Cette métaphore « le flambeau de la vérité » fait également référence aux Lumières qui ont « éclairé » et délivré les français de l'obscurantisme. Ils ont aussi ouvert les yeux du peuple sur les injustices dont il était victime.

« Femme, réveille-toi ! Le tocsin de la raison se fait entendre dans tout l'univers ; reconnais tes droits. Le puissant empire de la nature n'est plus environné de préjugés, de fanatisme, de superstition et de mensonges. Le flambeau de la vérité a dissipé tous les nuages de la sottise et de l'usurpation. L'homme esclave a multiplié ses forces, a eu besoin de recourir aux chaînes pour briser ses fers. Devenu libre, il est devenu injuste envers sa compagne. »

Grâce au champ lexical de la rébellion, nous voyons ici qu'Olympe de Gouges insiste sur l'analogie entre l'homme et l'esclave. Le parallélisme « Devenu libre, il est devenu injuste » signale que les hommes se sont affranchis de la monarchie grâce aux femmes, mais ils n'ont pas pour autant libéré les femmes de l'emprise des hommes.

Ce premier mouvement constitue donc un appel à réagir.

Analyse du deuxième mouvement

Le mot « Femme » au singulier du début du texte passe au pluriel. Ici, Olympe de Gouges généralise son propos. L'emploi du pluriel indique la volonté de l'autrice d'unir les femmes pour réclamer leurs droits.

« Ô femmes ! femmes, quand cesserez-vous d'être aveugles ? Quels sont les avantages que vous avez recueillis dans la révolution ? Un mépris plus marqué, un dédain plus signalé. Dans les siècles de corruption vous n'avez régné que sur la faiblesse des hommes. Votre empire est détruit ; que vous reste-t-il donc ? la conviction des injustices de l'homme. La réclamation de votre patrimoine fondée sur les sages décrets de la nature ; qu'auriez-vous à redouter pour une si belle entreprise ? le bon mot du Législateur des noces de Cana ? Craignez-vous que nos législateurs français, correcteurs de cette morale, longtemps accrochée aux branches de la politique, mais qui n'est plus de saison, ne vous répètent : femmes, qu'y a-t-il de commun entre vous et nous ? Tout, auriez-vous à répondre. »

Les phrases exclamatives, les questions rhétoriques et l'utilisation du « ô » lyrique sont autant de marques qui inscrivent ce passage dans le registre oratoire. Elles traduisent l'engagement et la colère d'Olympe de Gouges.

« Quels sont les avantages que vous avez recueillis dans la Révolution ? »

La question posée ici indique que les femmes n'ont rien gagné grâce à la Révolution, bien au contraire. La réponse qu'elle apporte à l'aide du parallélisme « Un mépris plus marqué, un dédain plus signalé » insiste grâce au comparatif « plus » utilisé deux fois sur ce qu'elles ont perdu : le respect.

L'image des femmes ici n'est pas méliorative :

- la périphrase « les siècles de corruption » qui fait référence à l'Ancien Régime met en valeur leur déchéance,
- leur règne n'existe plus : « vous avez régné », « votre empire est détruit »
- l'emploi de la négation restrictive, elles n'ont régné que sur la faiblesse des hommes.

La référence à Jésus, signalée par la périphrase le « législateur des noces de Cana », souligne le fait que la morale chrétienne a longtemps guidé la vie politique et sociale française.

Nous remarquons que l'autrice reprend la question du Christ à sa mère et la reformule en question oratoire : « femmes, qu'y a-t-il de commun entre vous et nous ? ».

Ici la morale religieuse attendrait la réponse : « Rien », Olympe de Gouges, elle, répond « tout » et souhaite prouver que les différences et capacités physiques ne peuvent avoir de conséquences sur les droits civiques des femmes.

Ce deuxième mouvement constitue un véritable tableau de la condition féminine et des inégalités dont elles sont victimes.

Analyse du troisième mouvement

« S'ils s'obstinaient, dans leur faiblesse, à mettre cette inconséquence en contradiction avec leurs principes » est une proposition subordonnée circonstancielle de condition.

Dans ce mouvement, Olympe de Gouges utilise de nouveau l'impératif pour encourager les femmes à l'action. L'emploi du verbe « opposer » à l'impératif « opposez » suivi de l'adverbe « courageusement » montre que l'appel à la raison ne sera pas facile pour ces femmes. Les deux impératifs suivants « réunissez-vous » et « déployez » entraînent les femmes à s'unir entre elles pour lutter contre les hommes et les injustices dont elles sont victimes.

De plus l'autrice indique par une métaphore que l'arme sera philosophique « sous les étendards de la philosophie », et que c'est bien la loi de la raison qui doit guider leur guerre. Là encore nous retrouvons une caractéristique du siècle des Lumières.

l'action. L'emploi du verbe « opposer » à l'impératif « opposez » suivi de l'adverbe « courageusement » montre que l'appel à la raison ne sera pas facile pour ces femmes. Les deux impératifs suivants « réunissez-vous » et « déployez » entraînent les femmes à s'unir entre elles pour lutter contre les hommes et les injustices dont elles sont victimes.

De plus l'auteur indique par une métaphore que l'arme sera philosophique « sous les étendards de la philosophie », et que c'est bien la loi de la raison qui doit guider leur guerre. Là encore nous retrouvons une caractéristique du siècle des Lumières.

Les termes qui développent l'image de l'homme faible sont : « dans leur faiblesse », « serviles adorateurs rampant à vos pieds », nous notons d'ailleurs que cette image était déjà présente dans le deuxième mouvement du texte avec les termes « la faiblesse des hommes ».

Olympe de Gouges est convaincue de la possibilité pour les femmes d'atteindre l'égalité avec les hommes, nous pouvons le voir grâce à :

- l'utilisation du futur à valeur de certitude, suivi d'un adverbe de proximité dans le temps : « vous verrez bientôt »
- l'affirmation : « vous n'avez qu'à le vouloir » qui indique que les femmes ont la force et la volonté nécessaires
- leur pouvoir incontestable souligné par la formule impersonnelle « il est en votre pouvoir de les affranchir »
- au fait qu'elle termine sur une image plus positive de l'homme puisque les « serviles adorateurs rampants » deviennent « fiers » parce qu'ils ont la possibilité de partager les « trésors de l'Être Suprême ». Ce partage conduit à la vision d'une société équitable et égalitaire.

Ce troisième mouvement est un appel à la révolte mais il porte en lui un message d'espoir.

TROIS VAGUES DU FEMINISME

	PERIODE	COMBATS
1^e VAGUE	1860 → 1945 III ^e République → Libération	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conquêtes des droits civils et politiques. ▪ Fin de l'incapacité civile des femmes. ▪ Possibilité d'intenter des actions en Justice, de souscrire une assurance, droit de vote... sans avoir besoin de l'accord du mari.
2^e VAGUE	1960 → fin 1990	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revendication de l'investissement du corps féminin. ▪ Sexualité, plaisir, contraception, avortement. « Mon corps m'appartient. » ▪ Planning familial. ▪ Lutte contre le vol.
3^e VAGUE	Fin 1990 → nos jours	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lutte contre les violences faites aux femmes et le harcèlement sexuel. ▪ « Appropriation ordinaire du féminisme ». ▪ Droit de revendication. ▪ Importance du numérique. ▪ #METOO

« Pour raconter les mobilisations en faveur de l'égalité, l'historiographie¹ parle volontiers d'une première, d'une deuxième et d'une troisième « vague ». [...] La première, sous la III^e République, s'est lancée à la conquête des droits civils et politiques; la deuxième, pendant les années rebelles de la décennie 1970, a œuvré en faveur de la libération du corps féminin; la troisième, depuis la fin des années 1990, dénonce, du harcèlement sexuel au féminicide, le long continuum des violences faites aux femmes. [...] Née à la fin des années 1860, la première vague est aussi la plus longue [...] et s'achève, après la Libération, avec l'obtention de ses principales revendications : la fin de l'incapacité civile des femmes mariées en 1938. Elles peuvent désormais contracter une assurance ou agir en justice sans l'autorisation de leurs maris et le droit de vote en 1944. [...] La première vague avait duré près d'un siècle, la deuxième est infiniment plus courte : elle s'esquisse pendant les « années Planning familial », à la fin des années 1960, pour s'achever, au début des années 1980. « Elle s'intéresse beaucoup au corps féminin, qui est considéré comme le lieu emblématique de la domination et de l'aliénation », constate l'historienne Bibia Pavard. « Les féministes veulent lutter contre le viol, conquérir la liberté sexuelle, explorer le plaisir féminin et surtout accéder à l'avortement et à la contraception ». [...] En 2017, la déferlante #metoo scelle l'unité de la troisième vague autour de la lutte contre les violences faites aux femmes, comme le droit de vote avait fédéré la première et l'avortement, la deuxième. Pour Bibia Pavard, ce « féminisme de hashtag » est sans doute la caractéristique la plus marquante des mobilisations actuelles. « En rendant visible la multiplicité des expériences personnelles, les réseaux sociaux réconcilient l'indignation individuelle et le combat collectif. Ils facilitent ce que les sciences sociales appellent "l'appropriation ordinaire du féminisme" : même si elles ne sont pas inscrites dans un groupe militant, les femmes peuvent, grâce à un "like" ou un hashtag, revendiquer publiquement leur engagement et participer à une mobilisation politique. » Plus d'une vingtaine d'années après sa naissance, les traits de la troisième vague se précisent. Et ils reflètent, comme ceux des deux premières, l'esprit du temps. »

1. Réflexion des historiennes et historiens sur la manière dont l'Histoire est écrite.

Anne Chemin, « Les trois « vagues » successives qui ont construit le féminisme moderne », *Le Monde*, 16 octobre 2020.